

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2019-E-044

Séance du 19 septembre 2019

Avis concernant le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) qui vient abroger et remplacer l'APPB n°2008 01372 sur le site de la grotte de Bournillon dans le département de l'Isère

Lors de la séance du jeudi 19 septembre 2019, le CSRPN a examiné le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) qui vient abroger et remplacer l'APPB n°2008 01372 sur le site de la grotte de Bournillon dans le département de l'Isère.

Le CSRPN émet un avis favorable pour ce projet d'APPB sur le site de la grotte de Bournillon sous réserve de l'interdiction d'aménagement de nouvelles voies d'escalade dans le périmètre de cet APPB.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

